



Siège :
Cavaillon

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE LUBERON DURANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 29 MARS 2012

ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de
membres
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mille douze et le vingt-neuf mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le huit mars deux mille douze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes-Mairie de Mérindol, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

N° 2012-03-
17

OBJET :
Tourisme :
soutien de
principe à la
création
d'une Via
Ferrata à
Cavaillon

Etaient présents :

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude — M. BATOUX Philippe —
Mme BASSANELLI Magali — M. BENSI Jean-Claude — M. BOUCHET
Jean-Claude — M. BOREL Félix — M. COURTECUISSÉ Patrick — Mme
GEYLER Véronique — Mme GIRARD Nicole — Mme GONTHARD
Sylviane — M. LAZZARELLI Jean-François — M. LORELLO Patrice —
M. MOUNIER Christian — M. MOURIER Daniel — M. NECTOUX
Philippe — Mme PAUL Joëlle — M. PEYRARD Jean-Pierre — M. RAYNE
Georges — M. SANNER André — Mme SUEUR Mireille.

Excusés avant donné pouvoir :

M. BOUCHET Edmond ayant donné pouvoir à M. SANNER André
Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie ayant donné pouvoir à Mme
BASSANELLI Magali
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M.
MOUNIER Christian
Mme SERRE Josette ayant donné pouvoir à Mme PAUL Joëlle
Mme STOYANOV Annie ayant donné pouvoir à M. BOUCHET Jean-
Claude

Absents :

M. DAUDET Gérard

Secrétaire de séance :

Mme GEYLER Véronique est élue secrétaire de séance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la commission tourisme en date du 21 février 2012 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 22 mars 2012 ;

La Ville de Cavailon porte le projet de création d'une Via Ferrata sur la colline Saint Jacques, au-dessus de l'hôpital. Une Via Ferrata est un itinéraire sportif, situé dans une paroi rocheuse, équipé avec des éléments spécifiques (câbles, échelles,...), destinés à faciliter la progression et à optimiser la sécurité des personnes qui l'utilisent. Il existe 160 Via Ferratas en France mais aucune dans le Vaucluse.

Ce projet s'inscrit dans un cadre de loisirs mais aussi dans un cadre touristique, de compétence communautaire.

Le coût de ce projet est évalué à 150 000 euros hors taxe. Des co-financements ont été sollicités auprès de l'Etat et de la Région PACA.

Le Conseil communautaire est saisi afin de prendre une décision de principe sur un co-financement de cet équipement. La participation de la Communauté de Communes atteindra au maximum celle de la Commune de Cavailon avec un plafond de 50.000 euros.

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
délibère, et
par 26 voix, 0 contre, 0 abstention**

- **APPROUVE** le principe d'une participation financière de la Communauté de Communes au projet de Via Ferrata « les balcons de Cavailon » (annexe 7) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme
Cavailon, le 30 mars 2012
Le Président,



Jean-Claude BOUCHET

Pour le Président,
et par délégation
le Vice-président
Gérard DAUDET

Certifié exécutoire

Campes tenu de la transmission en Préfecture le 6/04/2012 - AR084_248400301_20120329_012.03.17.DE

De la publication le 10/04/2012

Fait à Cavailon, le 10/04/2012

Pour le Président,
et par délégation
le Directeur Général
des Services
Fabrice POIRIER

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transcription ou représentation de l'Etat.

